Fiche de données de sécurité

Repulsif pour chien SABRE

Peut etre utilise pour se conformer aux normes OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910. 1200(g). Les normes doivent être revisées pour des exigences particulières

Mesures d'identification rapides

4/19/2023

SECTION 1 - PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT: Produit défensif SABRE contre les attaques de chiens

SYNONYMES: répulsif pour chien, gaz poivré pour chien **NOM CHIMIQUE:** oléorésine de capsicum (poivre de Cayenne)

FAMILLE CHIMIQUE: produit dissuasif, agent irritant

UTILISATION: Contenant pressurise tenu en main qui projette n produit irritant dans les yeux, le nez et la bouche d'un chien qui met un

danger votre sécurité.

DE MODÈLES:

P-SDAD-01, P-SDAD-01-PK, P-SDAD-02, PSDAD-03, PSDAD-03CP, P-SDAD-03CPFTS, P-SDAD-04, P-SDAD-05, P-

SDAD-07

Nom du fabricant: Security Equipment Corporation Fabriqué pour: Vente et utilisation au Canada

Adresse: 747 Sun Park Drive # d'enregistrement PMRA: 27051 PCP ACT

Ville, État, Code postal Fenton, MO 63026

Téléphone d'urgence: 800-325-9568 **Télécopieur:** 636-343-1318

Autres appels: 636-343-0200

Des informations supplémentaires sont disponibles d'Info Trac

Tél. +1-800-535-5053 (ouvert 24 heures sur 24)

Informations en cas d'urgence:Tél. +1-352-323-3500

Télécopieur +1-352-323-0005

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification de la substance ou du mélange

Pictogramme

 \Diamond

Mot de signalement : Avertissement

Mention (s) de danger

H229 Contenant sous pression, peut exploser si chauffé

H315 Cause des irritations de la peau
H319 Cause de graves irritations des yeux

H335 Peut causer l'irritation des voies respiratoires

Mentions de danger SGH

SGH07 Irritation/corrosion de la peau -

Catégorie 2

Lésions oculaires graves - Catégorie 2A Toxicité spécifique pour certains organes

(STOT) - Exposition unique-

Mise (s) en garde

P102 Gardez hors de portée des enfants

P210 Éloignez de la chaleur, des étincelles, d'une flamme nue, des surfaces chaudes - DÉFENSE DE FUMER

P211 Ne vaporisez pas sur une flamme nue ou sur une autre source d'inflammation
P251 Contenant sous pression. Ne percez PAS et ne brûlez PAS même après utilisation

P302 + P352 SI CONTACT AVEC LA PEAU: Lavez avec beaucoup d'eau et de savon

P305 + P351 + P338 SI CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles

cornéennes s'il y a lieu et si c'est facile. Continuez à rincer.

P337 + P313 SI L'IRRITATION DES YEUX PERSISTE: Consultez/voyez un médecin.

P410 Protégez des rayons du soleil

P412 N'exposez PAS à des températures supérieures à 50°C / 122°F

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION AU SUJET DES INGRÉDIENTS					
Élément (s) dangereux (nom(s) usuel(s) et chimique(s)	Contenu(s)	OSHA TWA	ACGIH TLV	Cancérogène (oui/non)	
Oléorésine de capsicum # CAS 8023-77-6	5%*	ND	ND	Non	
Monobutyléther de diéthyliène glycol # CAS 112-34-5	**	ND	200 ppm	Non	
Propylèneglycol # CAS 57-55-6	**	ND	ND	Non	
Azote # CAS 7727-37-9	**	ND	ND	Non	
Cansaïcine nure *5% @ 0.5%					

Les plus importants capsaïcinoïdes sont déterminés selon la méthode A.O.A.C. 995,03. ** Les autres ingrédients sont des secrets industriels comme le définit le Hazard Communications ACT 29 CFR 1910. 1200(g) Para 1 (1) fin de l'appendice D jusqu'à CFR 1910. 1200(g).

Procédures d'urgence et premiers Éloignez la victime de la zone contaminée et enlevez les vêtements contaminés. Fournir de l'air frais à la victime et rincez abondamment à l'eau fraîche. Consultez le médecin si les symptômes persistent. Éloignez la victime de la zone contaminée immédiatement. Fournir de l'air frais. Si la respiration est difficile, voyez un médecin. Si la victime ne respire pas, pratiquez 1. Inhalation: la RCR et obtenez une aide médicale d'urgence VOIES D'ENTRÉE Seule la personne exposée ou une personne des services médicaux d'urgence devrait enlever les lentilles cornéennes de la personne exposée. Irriquez avec de 2. Yeux l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que la personne soit mieux. Obtenez de l'aide médicale si l'irritation persiste.

Rincez à l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes. Lavez avec un savon doux et 3. Peau de l'eau. Obtenez de l'aide médicale si l'irritation persiste. Point d'entrée peu probable. NE PAS FAIRE VOMIR. Rincez la bouche avec de 4. Ingestion l'eau. Boire du lait ou de l'eau. Trouvez immédatement de l'aide médicale.

SECTION 5 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Classement d'inflammabilité 16 CFR 1500.45:

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

NON INFLAMMABLE

Agent extincteur: Halon, dyoxide de carbone, poudre chimique ou eau

Techniques spéciales de lutte contre l'incendie: Portez un respirateur ou appareil respiratoire autonome.

Feux spéciaux et risques

d'explosion:

La fumée peut irriter les yeux et les muqueuses. Les contenants peuvent exploser sous la chaleur du feu.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Étapes à suivre en cas de dispersion ou de déversement du matériel:

Essuyez les déversements peu importants à l'aide d'une matière absorbante. Si le déversement est important, utilisez un appareil respiratoire pour éviter l'irritation et ramassez le matériel absorbant.

Deminer en position verticale dans une endrait frais et acc. Évitez le contact direct avec la lumière et la chaleur

Si vous êtes à l'intérieur: Aérez la zone et après avoir utilisé un produit absorbant, lavez la zone avec du savon et de l'eau froide

Si vous êtes à l'extérieur: Demeurez contre le vent.

Méthode d'élimination des déchets: Éliminez les déchets conformément aux lois et règlements en vigueur.

SECTION 7 - MANIPULATION ET REMISAGE

Autres précautions:	Assurez-vous que le contenant est dans un endroit sécuritaire afin d'empêcher toute rupture accidentelle
manipulation of an formoago	N'EXPOSEZ PAS à des températures supérieures à 120 degrés F/50 degrés C. NE PERCEZ PAS et n'incinérez pas le contenant.
Précautions à prendre lors de la manipulation et du remisage	Évitez le contact direct avec la lumière et la chaleur.
	Remisez en position verticale dans une endroit frais et sec. Evitez le contact direct avec la lumière et la chaleur.

SECTION 8 - MÉTHODES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION ET DE PROTECTION PERSONNELLE

Protection respiratoire: Pas exigée normalement dans des endroits bien aérés, cependant, un appareil de protection approuvé NIOSH

peut être nécessaire si le matériel est utilisé dans des espaces confinés. Évitez une surexposition pendant de

longues périodes dans des lieux clos.

Ventilation: Oui

Gants de protection: Suggérés (pas obligatoires)

Protection oculaire: Oui. Une exposition sans protection est acceptable dans un environnement de formation.

Autre vêtement/équipement de Non requis

Pratiques en matière de travail et

d'hygiène:

Évitez l'absorbtion du produit dans les vêtements. S'il y a absorbtion, enlevez et lavez les vêtements immédiatement. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous manipulez le produit.

Contrôles techniques: Prévoir un système de ventilation lorsque le travail se fait dans un espace confiné.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et odeur Couleur rouge/orangé Odeur forte État physique: liquide

Point d'ébullition 370 degrés F. Densité spécifique (H20=1) 0,8144 @ 25 degrés C

Solubilité dans l'eau: non soluble Pression de vapeur 125 à 140 psi

SECTION 10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Instable Conditions à éviter Incompatibilité (matériaux à éviter) ND Stabilité

Stable X
Peut se produire

Polymérisation risquée:

Ne se produira pas X Conditions à éviter Produits de décomposition dangereux ND

Consultez les règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Test Draize conventionnel : peau, 500 mg Sévérité: modérément irritant

Test Draize conventionnel : yeux, 100 mg Sévérité: modérément irritant

EXPOSITION AIGUË PAR INHALATION LC50: > 100,5 mg/L

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit n'a pas été testé pour son impact sur l'environnement.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Évacuez le contenu dans une zone sécuritaire et jetez le contenant.

SECTION 14- INFORMATION AU SUJET DU TRANSPORT

INFORMATION DOT HM-181 TERRE AIR

Désignation officielle de transport: Quantité limitée Aérosols, non inflammables

Classe ou "division" de risque:Aucune2,2Numéro d'identification:AucunUN1950Type d'emballage:AucunAucun

Étiquette (s) exigée (s) Aucun 2,2 Quantité limitée

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT INTERNATIONAL

Les règlements peuvent varier d'un pays à un autre. Vérifiez les règlements pour votre pays.

<u>TERRE</u> <u>AIR</u> <u>MER</u>

Désignation officielle de transport:

Quantité Aérosols, non inflammables

Aérosols, non inflammables

Classe ou "division" de risque:Aucun2,22,2Identification Number:AucunUN1950UN1950Packaging Group:AucunAucunAucunAucun

Label(s) Required: Aucun 2,2 Quantité limitée 2,2 Quantité limitée

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

SGH à l'intérieur des É.-U. :Le nouveau système de classement et d'étiquetage selon les normes CLP (EC) No 1272/2008

Symbole de danger pour la santé :





Mot de signalement: AVERTISSEMENT

Point d'exclamation - Irritation de la peau et des yeux,

catégorie 2

H315: Cause des irritations de la peau

H319: Causes des irritations graves des yeux

H229: Contenant sous pression: peut éclater si chauffé

H335: Peut causer des irritations du système

respiratoire

P102: Gardez hors de portée des enfants

P210: Gardez loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et des autres sources d'inflammation. Défense de fumer.

P251: Ne percez pas et ne brûlez pas, même après utilisation.

P302+352 : SI CONTACT AVEC LA PEAU: Lavez avec beaucoup d'eau

P305+P351+P338 SI CONTACT AVEC LES YEUX : Rincez prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles cornéennes si c'est facile et continuez à rincer.

P337+P313: Si l'irritation des yeux persiste, consultez/voyez un médecin.

P410: Protégez des rayons du soleil.

P412: N'exposez pas à des températures supérieures à 50 degrés C/122 degrés F.

CODES GHSWHMIS 2015

GHS07 Corrosion cutanée/irritation - Catégorie 2
GHS07 Lésions oculaires graves - Catégorie 2A

GHS07 Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Exposition unique - Catégorie 3

LOI RELATIVE AU CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Ce produit est conforme aux exigences du U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) inventory requirements.

SARA TITLE III, SECTION 313: CAS# 67-63-0

CLEAN AIR ACT (CAA):

CLEAN WATER ACT (CWA)

Non inscrit

CALIFORNIA PROPOSITION 65;

MASSACHUSETTS RIGHT TO KNOW:

CAS#67-63-0

 PENNSYLVANIA RIGHT TO KNOW:
 CAS#67-63-0
 112-34-5
 57-55-6

 NEW JERSEY RIGHT TO KNOW:
 CAS#67-63-0
 112-34=5
 57-55-6

SECTION 16- AUTRE INFORMATION

Le format et la préparation sont conformes au ANSI Z400.1-1993

DÉCLARATION DE NON RESPONSABILITÉ: Ce document est une description générale des exigences de la fiche de données de sécurité selon le Hazard Communication Standard (voir 29 CFR 1910. 1200(g) et appendice D de 29 CFR 1910.1200). Il ne ne change ni ne détermine la responsabilité en matière de conformité aux normes de la Occupational Safety and Health Act de 1970. Puisque l'interprétation et la politique d'application peuvent changer avec le temps, le lecteur devrait consulter l'interprétation et les décisions actuelles de la OSHA selon l'Occupational Safety and Health Review Commission et la cour pour plus d'informations concernant les exigences des normes de la OSHA. Notez bien que les états qui ont un plan d'action approuvé par l'OSHA peuvent avoir des exigences supplémentaires pour les fiches de données chimiques de sécurité qui sont différentes de celles mentionnées ci-dessus. Pour plus d'infornation sur ces normes, s.v.p., visitez le http://www.osha.gov/dcs/osp/statestandards.html.